

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Sous la présidence de Mme Béatrice LACHARME, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de Monsieur René THÉVENON, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Compte-rendu affiché le : 17 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : AUFRANT Marie-Josèphe - CALLOT Daniel - CARNEIRO Carlos - CLÉMENT Julie - DESCAILLOT Roger - FAVRE Eliane - GAILLARD Gaëtane - GOBET Alain - JACQUET Élisabeth - JAFFRE Thierry - JANDARD Michel - LACHARME Béatrice - LOUIS Alain - LUCAS Pascal - MARTEL Julie - TERRIER Serge

Absents excusés : AUFRANC Béatrice - BALLEYDIER Loriane (pouvoir à TERRIER Serge) - BOTTAGISI Bérengère - CHAMPAGNON Marc-Anthony - JACQUET Fabien (pouvoir à JAFFRE Thierry) - MOLARD Jean-Marc – THÉVENON René (pouvoir à LACHARME Béatrice) - TRIBOULET Monique (pouvoir à LACHARME Béatrice).

Absents : BERNILLON Florence - CLÉMENT Céline - DUCROUX Pierre-Louis

Secrétaire de séance : Alain GOBET

Le procès-verbal n° 2021-007 du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. DÉCISIONS DU MAIRE

Décision prise par Monsieur le Maire depuis la précédente réunion

1.1 – Commande publique : Distributeur Automatique de Billets (DAB)

Monsieur le Maire a signé, avec la Caisse du Crédit Agricole Centre Est, la convention fixant les modalités de mise en service, d'exploitation et de maintenance du DAB, qui sera installé prochainement à Monsols (à côté de la bibliothèque).

2. FINANCES

2.1 - Admissions en non-valeur

Reporté en début d'année 2022.

2.2 - Redevance occupation 2021 de la terrasse du restaurant « le St Rigaud »

En raison de l'obligation de fermer les restaurants pendant la pandémie et compte tenu des perturbations dues aux travaux d'aménagement de l'accès handicapés vers la pharmacie, la terrasse de M. Roberjot n'a pas pu être utilisée convenablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'exonérer M. Roberjot de la redevance d'occupation pour l'année 2021, au même titre que les deux années antérieures.

2.3 – Restaurant « le St Rigaud » : recherche gérants, tarifs de locations

La commission « développement économique » et les maires commencent à travailler sur les annonces à faire paraître pour la recherche de nouveaux gérants. Ces annonces seront déposées notamment sur les sites de « Beaujolais Vert Votre Avenir » et « SOS Villages ».

Le Conseil municipal, invité à se prononcer sur le montant du loyer à fixer pour la nouvelle gérance, **Décide, à l'unanimité des présents :**

- un tarif mensuel de 980 € HT comprenant la location de l'ensemble du bâtiment : partie commerciale, logement et toutes les dépendances, ainsi que la location de la licence IV.
- d'ajouter à ce loyer des provisions sur charges, évaluées à 190 € mensuel, pour prendre en compte, l'ensemble des contrats de maintenance, d'entretien et de contrôles obligatoires que la commune aura fait réaliser.

2.4 - Tarifs salles : Précisions à apporter

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **accepte** d'apporter des précisions complémentaires, dans le tableau fixant les tarifs des salles des fêtes et salles communales :
 - Remplacer le mot « réunion » par « ½ journée ».
 - Pour les associations locales : préciser « Gratuité des salles pour toute réservation, en dehors d'une manifestation à but lucratif ».

2.5 – Utilisation d'une borne électrique Place de la fontaine sur la commune déléguée de Monsols : convention entre la commune et l'utilisateur

Le propriétaire du food-truck « le Ventre Plein », demeurant Place de la Poste, a demandé la possibilité d'utiliser une borne électrique pour recharger ses frigos lorsqu'il est sur place.

Il a également sollicité l'autorisation d'effectuer des ventes à emporter les jeudis soir.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Donne** l'autorisation d'utiliser la borne électrique, située place de la poste et fixe à 15 € mensuel le prix de son utilisation. Une convention sera signée entre la commune et le demandeur,
- **Autorise** le demandeur à effectuer les ventes à emporter les jeudis soir, précisant que cette autorisation sera revue, lorsque les gérants seront en place au restaurant « le Saint-Rigaud »,
- **Ces autorisations** entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

2.6 – Décisions modificatives

Afin de clôturer les écritures comptables 2021, il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Produit des cessions : concernant des échanges de terrains

RI chapitre 024 : « produit des cessions » : + 416 €

RI article 1641 : « emprunt » : - 416 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **accepte** la décision modificative ci-dessus présentée.

2.7 - Participation « Tour du Beaujolais » 2022

La 1^{ère} étape du Tour du Beaujolais 2022 va se dérouler sur la commune de Deux-Grosnes le vendredi 17 juin 2022. Les cyclistes passeront en 3 reprises sur les 7 communes déléguées.

Le montant de la participation pour la commune de Deux-Grosnes est de 8 500 € et sera à régler en début d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** cette étape et le montant de la participation demandée.

3. BATIMENTS

3.1 - Acquisition ancien local menuiserie Farjat - Monsols

Les héritiers de l'ancienne menuiserie FARJAT, sise 13, rue de l'Hôtel de Ville, en face de la mairie annexe de Monsols ont sollicité la commune de Deux-Grosnes pour lui céder leur bien.

Ce bâtiment est en mauvais état. Afin d'éviter qu'il ne se dégrade plus et endommage, par infiltration, les murs de la nouvelle pharmacie mitoyenne, la commune a fait une offre d'achat à 1 000 €, hors frais notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** l'acquisition de ce bien pour la somme de 1 000 €, hors frais notariés.

3.2 – Transfert du matériel du local de l'Amicale de St Christophe dans un garage communal

L'Amicale de Saint-Christophe dispose d'un ancien local en tôles, place de la Charme. Celui-ci est en très mauvais état. L'association demande l'autorisation de pouvoir transférer son matériel dans un garage communal situé à proximité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'Amicale de Saint-Christophe à occuper, à titre gracieux, le garage communal situé place de la Charme,

- **Indique** qu'un contrat de location sera établi, une assurance locative devra être prise par l'Amicale de Saint-Christophe.

3.3 – Cimetière de Monsols : reprise des concessions en état d'abandon

La procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon étant achevée pour le cimetière de Monsols,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer :

- **Décide, à l'unanimité des présents,** de reprendre les concessions abandonnées telles que mentionnées dans les procès-verbaux du 21 avril 2021 et proposées par le conseil communal de Monsols.

4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS

4.1 – Rapport d'Activités 2020 et rapports annexes

L'ensemble des rapports 2020 de la CCSB ont été présentés aux élus : Rapport d'activités, RPQS SPANC, RPQS Déchets et Bilan annuel de l'animation du DOCOB du site Natura 2000.

4.2 – Avis en amont de l'approbation du PLUi Haut-Beaujolais

Par délibération n° 2016-02 en date du 10 février 2016, le conseil communautaire de l'ex-Communauté de Communes du Haut-Beaujolais avait prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Haut-Beaujolais.

Cette compétence a été reprise par la Communauté de Communes Saône-Beaujolais.

Suite à l'enquête publique de juin-juillet 2021, prescrite par la CCSB et suite aux remarques des particuliers et avis des personnes publiques associées,

Considérant que les propositions de modifications du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne remettent pas en cause l'économie générale du projet, le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est prêt à être approuvé par le Conseil Communautaire de la CCSB.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de PLUi avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Emet un avis favorable** pour que la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) approuve le projet de PLUi du Haut-Beaujolais tel qu'il est présenté en Conseil ce jour.

5. SÉCURITÉ

5.1 – Habilitations à l'accès aux images de vidéoprotection

Mrs CARNEIRO et JAFFRE, ainsi que Mme DESBAT, Secrétaire Générale, ont été invités à quitter la salle.

A la demande des services de la direction de la sécurité et protection civile de la Préfecture du Rhône, l'ex-commune de Monsols avait pris une délibération en 2014 pour désigner deux personnes habilitées à accéder aux images de vidéo-surveillance enregistrées à la demande des services de la gendarmerie .

Il convient aujourd'hui de désigner des personnes au nom de la commune de Deux-Grosnes.

Madame la 1^{ère} Adjointe propose les noms suivants : Carlos CARNEIRO, Maire délégué de Monsols, Thierry JAFFRE, adjoint en charge de la sécurité, et Christine DESBAT, secrétaire générale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** que les personnes susnommées obtiennent l'habilitation à l'accès aux images de vidéoprotection.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Présentation du document unique et du programme annuel de prévention

Le document unique s'applique à toutes les collectivités. Elles ont l'obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels et de lister les solutions à mettre en œuvre pour les réduire.

Au niveau de la commune, ce travail a été fait en collaboration avec Monsieur Alain JACQUET, agent de prévention mutualisé avec la CCSB.

Ces documents sont soumis à l'avis du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail du CDG69 ; Ils doivent être mis à jour annuellement.

6.2 - Permanences du samedi matin

Les nouveaux horaires des mairies sont applicables depuis le 1^{er} octobre 2021, avec la fermeture d'une permanence par semaine dans chaque commune déléguée.

Il avait été décidé de maintenir les permanences du samedi matin à Monsols en faisant à nouveau le point en fin d'année. Il a été demandé aux agents de noter le motif des visites et appels téléphoniques.

En début d'année, M. le Maire et Mme LACHARME, Adjointe responsable du Personnel, recevront les secrétaires de mairies, pour faire le point sur leurs attentes, l'organisation du temps de travail, en adéquation avec les besoins des administrés, afin de décider la suite à donner à l'ouverture de la mairie annexe de Monsols au public le samedi matin.

7. QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : 14 février 2022

La séance est levée à 23 heures 17



Béatrice LACHARME,
Première Adjointe